



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-162

**REFECTION VOIRIE
Rue de la Planchette (partie haute) et rue de l'école
ENTREPRISE GUINOT TP
A compter du lundi 30 octobre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code pénal,

Vu la demande d'arrêté en date du 18 octobre 2017 de l'entreprise GUINOT TP devant réaliser une réfection de chaussée, Rue de la Planchette (partie haute) et rue de l'école ,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation et le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 30 octobre 2017 et pour la durée du chantier :

La rue de la planchette (partie située entre la rue de l'école et route de Jambles) et la rue de l'école seront ainsi réglementé :

↪ Stationnement interdit sur l'emprise des travaux

↪ Circulation interdite

↪ Accès aux riverains maintenu dans la mesure du possible

ARTICLE 2:

La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (ENT. GUINOT).

ARTICLE 3 :

Cet arrêté devra obligatoirement être affiché sur le chantier pendant la durée des travaux.

ARTICLE 4:

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le jeudi 19 octobre 2017


 Juliette Méténier-Dupont
 Le Maire

DIFFUSION:

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS71.fr
 Gendarmerie : cob.givry@gendarmerie.interieur.gouv.fr
 Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE:

Affichage panneau
 DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
 ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
 Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
 Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE: GUINOT TP : elise.buffenoir@guinot-tp.com